

No. 5.20

D É C R E T

**Poursuite de la suspension temporaire et de la modification des lois relatives à l'urgence en cas de catastrophe dans les comtés du Bronx, de Kings, de New York, de Richmond et du Queens en raison de la situation au centre correctionnel de Rikers Island**

**ATTENDU QUE** le Centre correctionnel de Rikers Island a été confronté à une grave pénurie de personnel au cours des derniers mois et que cela devrait se poursuivre ;

**ATTENDU QUE** l'on s'attend à ce que la situation sur les lieux continue de créer un environnement dangereux et mettant la vie en danger des détenus ainsi que du personnel ;

**ATTENDU QU'**un contrôleur fédéral nommé pour superviser le Centre correctionnel a signalé un « niveau important de désordre et de chaos » dans les établissements dans son Onzième Rapport du Nunez Independent Monitor;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faciliter le recours à des comparutions virtuelles devant les tribunaux afin d'accélérer les procédures et de réaffecter le personnel du service correctionnel du transport et de la production des défendeurs à la supervision et à la sécurité au sein de la prison ;

**PAR CONSÉQUENT, MOI, KATHY HOCHUL**, gouverneure de l'État de New York, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution de l'État de New York et la Section 28 de l'Article 2-B de la loi exécutive, je prolonge par la présente l'état d'urgence en cas de catastrophe tel qu'il est énoncé dans le décret 5, tel qu'il est poursuivi par le décret 5.19, et je poursuis par la présente les termes, conditions et suspensions contenus dans le décret 5 et ses successeurs, jusqu'au 30 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau privé

de l'État dans la ville d'Albany ce trentième

jour d'avril de l'année deux mille vingt-trois.

PAR LA GOUVERNEURE

Secrétaire de la gouverneure